



DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2023

Reims, le 11 Mai 2023

Les Actionnaires de la Société sont convoqués le jeudi 1^{er} Juin 2023, à 15 heures à 51100 REIMS - 5, Place Général Gouraud, en Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire.

L'ensemble des documentations d'information pour y participer est mis à la disposition des Actionnaires au siège administratif de la Société au 5, Place Général Gouraud - BP 1049 à 51689 REIMS Cedex 2 et sur son site Internet (<http://www.vrankenpommery.com>) :

- Avis de convocation à l'Assemblée (Ci-après)
- Le Document d'Enregistrement Universel 2022 (disponible sur le site Internet de la Société <https://www.vrankenpommery.com/finance/communiques-et-information-reglementee/>, comprenant les documents qui seront présentés à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, à savoir :
 - les Comptes Annuels et les Comptes Consolidés de la Société (respectivement aux sections 5.3, page 159 et 5.1, page 113)
 - le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration (Section 6.5, page 190)
 - la Déclaration de Performance Extra-Financière (Section 4, page 75)
 - le Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Section 6.5, page 191)
 - le Rapport Spécial du Conseil concernant le programme de rachat d'actions (Annexe, page 205)
 - le Rapport spécial du Conseil d'Administration sur les attributions gratuites d'actions intervenues au cours de l'exercice 2022 (Annexe, page 206)
 - les Rapports des Commissaires aux Comptes (section 4.8, page 107 / section 5.1.7, page 151 / section 5.3.4, page 177 / Annexe, page 206)
 - Informations relatives aux Mandats des Administrateurs et Directeurs Généraux (section 2.2-2.3, page 38 et suivantes)
- L'Ordre du jour
- Le Texte des Résolutions
- Le nombre total de droits de vote et nombre d'actions composant le capital social au 24 avril 2023, date de la publication de l'avis préalable à l'Assemblée (Ci-après)
- Le formulaire de vote par correspondance (Ci-après)



VRANKEN-POMMERY MONOPOLE - SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 134 056 275 EUROS

5, PLACE GÉNÉRAL GOURAUD - BP 1049 - 51689 REIMS CEDEX 2 - TÉL. : 33 (0)3 26 61 62 63 - FAX : 33 (0)3 26 61 63 88
348 494 915 RCS REIMS - SIRET : 00054 - N° TVA : FR 36 348 494 915 - APE : 4634 Z

VRANKEN-POMMERY MONOPOLE
Société Anonyme au capital de 134.056.275 €
Siège social : 51100 Reims - 5, place Général Gouraud
348 494 915 R.C.S. Reims

AVIS DE CONVOCATION

Mmes et MM. les Actionnaires sont avisés de la tenue d'une Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire le jeudi 1^{er} juin 2023, à 15 heures, au siège social de la Société, à 51100 REIMS - 5, place Général Gouraud.

ORDRE DU JOUR

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux de la Société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et les comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE au 31 décembre 2022 ;
- ◆ Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'Entreprise ;
- ◆ Rapport spécial sur le programme de rachat d'actions ;
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- ◆ Approbation des comptes annuels de l'exercice social de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE clos le 31 décembre 2022 ;
- ◆ Approbation des comptes consolidés du Groupe VRANKEN-POMMERY MONOPOLE clos au 31 décembre 2022 ;
- ◆ Affectation du résultat de la société VRANKEN-POMMERY MONOPOLE ;
- ◆ Approbation des conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- ◆ Approbation des charges de l'article 39.4 du Code Général des Impôts ;
- ◆ Programme de rachat d'actions ;
- ◆ Mandats d'Administrateurs ;
- ◆ Fixation des rémunérations allouées aux membres du Conseil d'Administration ;
- ◆ Approbation annuelle de la rémunération des Mandataires sociaux Dirigeants ;
- ◆ Questions diverses ;
- ◆ Pouvoirs à conférer.

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- ◆ Rapport du Conseil d'Administration ;
- ◆ Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- ◆ Modification de la limite d'âge des mandataires sociaux, modification des articles 15, 17 et 20 des statuts en conséquence ;
- ◆ Augmentation du capital social, dans la limite de 3% dudit capital, réservée aux salariés de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, délégation donnée au Conseil d'Administration pour une durée de 26 mois et pour un prix de souscription par action ne pouvant être supérieur à la moyenne des cours cotés des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Conseil d'Administration fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ;
- ◆ Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros, non cumulative avec les deux délégations suivantes ;
- ◆ Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières de la Société pouvant donner accès immédiatement ou à terme, au capital social et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros, non cumulative avec la délégation qui précède et celle qui suit ;
- ◆ Délégation à donner au Conseil d'Administration pour décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, sans droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre par placement privé visée au II de l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier, et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros, non cumulative avec les délégations précédentes, non cumulative avec les deux délégations précédentes ;
- ◆ Clause d'extension en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières avec ou sans droit préférentiel de souscription ;
- ◆ Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport et ce, pour un maximum en nominal de 240.000.000 d'Euros ;
- ◆ Pouvoirs au Conseil d'Administration d'imputer sur les paiements afférents aux augmentations de capital susvisées les frais, droits et honoraires occasionnés par lesdites augmentations de capital et de prélever également sur ces sommes le complément de réserve légale ;
- ◆ Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre, de la Société, au profit de catégories de bénéficiaires choisis parmi les membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées ; autorisation donnée au Conseil d'Administration ;
- ◆ Délégation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions propres détenues par la Société ;
- ◆ Pouvoirs à conférer,
- ◆ Questions diverses.

Le texte des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire a fait l'objet d'une publication au BALO n°49 du 24 Avril 2023 et n'a fait l'objet d'aucune modification.

Le Conseil d'Administration

MODALITES DE PARTICIPATION

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les Actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée Générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris soit le 30 mai 2023, par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du code de commerce.

B. Modes de participation à l'Assemblée Générale

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :
 - se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité ;
 - demander une carte d'admission :
 - soit auprès de **Uptevia**, - Assemblées Générales- Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex,
 - soit en faisant sa demande en ligne **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site **Planetshares** dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr>
 - Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.
 - Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro +33 1 55 77 40 57 mis à sa disposition. Après s'être connecté, l'Actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.
- Pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :
 - Demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.
 - Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :
Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions VRANKEN-POMMERY MONOPOLE et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

2. Les Actionnaires n'assistant pas personnellement à l'Assemblée Générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'Assemblée Générale ou à toute autre personne pourront :

- Pour l'Actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- Soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : Uptevia, Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale
- Soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.uptevia.pro.fr>

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro +33 1 55 77 40 57 mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- Pour l'Actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- Demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : Uptevia - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.
Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de Uptevia, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'Actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :
 - L'Actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : Paris_France_CTS_mandats@uptevia.pro.fr
 - Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire.
 - L'Actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à Uptevia - Assemblées Générales - Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Aucun mandat ne sera accepté le jour de l'Assemblée Générale

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du 15 mai 2023.

La possibilité de voter par Internet avant l'Assemblée Générale prendra fin la veille de la réunion, soit le 31 mai à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux Actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

C. Demande d'inscription de projets de résolution ou de points par les Actionnaires et questions écrites

1. Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires remplissant les conditions prévues par l'article R.225-71 du code de commerce doivent être reçues au siège social de la société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante Vranken-Pommery Monopole, 5, place du Général Gouraud, BP 1049, 51689 Reims Cedex 2 ou par email à l'adresse suivante comfi@vrankenpommery.fr, au plus tard le 25^{ème} jour (calendaires) précédant l'assemblée, conformément à l'article R.225-73 du Code de Commerce. Les demandes doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Chaque demande doit être accompagnée, selon le cas, du texte des projets de résolution proposés, qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs. En outre, l'examen par l'assemblée générale des projets de résolutions et des points déposés par les Actionnaires est subordonné au maintien de l'inscription en compte des titres des auteurs au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée Générale à zéro heure, heure de Paris.

2. Conformément à l'article R. 225-84 du code de commerce, chaque Actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse suivante : Vranken-Pommery Monopole, 5, place du Général Gouraud, BP 1049, 51689 Reims Cedex 2 ou par email à l'adresse suivante comfi@vrankenpommery.fr.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

D. Droit de communication des Actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.225-73-1 du code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <http://www.vrankenpommery.fr>, à compter du vingt et unième jour précédant l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration



Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Date d'arrêt des informations	Nombre total d'actions composant le capital	Nombre total des droits de vote
24 avril 2023	8.937.085	Total brut des droits de vote : 15.431.291 Total net* des droits de vote : 15.373.180

* Total net = nombre total de droits de vote attachés aux actions - actions privées du droit de vote



